VILLE DE NAY

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 octobre 2015

Procès-verbal

Séance du 28 octobre 2015

L'an **deux mille quinze,** le **Vingt-huit** du Mois de **Octobre** à 19H00 le Conseil Municipal de Nay dûment convoqué le 22 octobre 2015 s'est réuni à la Mairie de Nay, Salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guy CHABROUT, Maire.

Etat des présents

Présents : (16 puis 17 à partir du point 3)

BOIX Sylvie, BONNASSIOLLE Daniel, BONNASSIOLLE Jean-Pierre, BONNASSIOLLE Pierre, BOURDAA Bruno, BOURDAA Philippe, CHABROUT Guy, DARGELOSSE Marie-Arlette, DEQUIDT Alain, DUBOURTHOUMIEU Joël, GIRONDIER Michel, GRAND Philippe, MOUSSU-RIZAN Marina REY Sandra, TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à partir du point 3), VANDEPUTTE Marie-Christine, WEISS Myriam

Excusés avec pouvoir : (3)

CAZAJOUS Jean-Pierre qui a donné pouvoir à TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à partir du point 3)
LASSUS Christian qui a donné pouvoir à MOUSSU-RIZAN Marina
VILLACAMPA Martine qui a donné pouvoir à BONNASSIOLLE Daniel
TRIEP-CAPDEVILLE Monique qui a donné pouvoir à CHABROUT Guy (jusqu'au point 3)

Excusés sans pouvoir : (4 puis 3 à partir du point 3)

CAZAJOUS Jean-Pierre (jusqu'au point 3)
FITAS Isabelle
HACALA Annie
VIBES Eliane

Quorum

16 Conseillers municipaux sont présents (17 à partir du point 3). Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

Secrétaire de séance : Michel GIRONDIER

Election du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Michel GIRONDIER a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2015

Le PV du 23 septembre 2015 n'appelant pas de commentaires, il est approuvé à la majorité, Jean-Pierre BONNASSIOLLE s'abstenant indiquant qu'il n'a pu le lire du fait de problèmes informatiques.

ORDRE DU JOUR

Du Conseil Municipal du 28 octobre 2015

- **INTERCOMMUNALITE**

1- SEAPaN : demande d'adhésion de la commune de Bruges Capbis Mifaget à la compétence assainissement collectif

- **FINANCES ET MARCHES PUBLICS**

2- Tarifs municipaux pour l'année 2016

3- Décision modificative n°3/2015

4- Admissions en non-valeur

- **DOMAINE ET PATRIMOINE**

5- Aliénation d'un immeuble cadastré AL 395-397 (Maison FOURNIER) et annulation de la délibération du Conseil municipal n° 2012-8-4 du 14/12/2012

6- Aliénation d'une parcelle de 1000 m² cadastrée AL 396-397 sise chemin de Montreuil

Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil municipal Article L2122-22 CGCT (délibérations du 29 avril 2014 et du 23 septembre 2015) 3e trimestre 2015

Monsieur le Maire rappelle qu'il doit rendre compte une fois par trimestre au Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation selon l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Liste des décisions prises :

D_97-2015 Acceptation d'une indemnité de sinistre-SMACL assurances-recours SCI OPPIDUM-appel Me P CAMBOT-1980 €

D_98-2015 Acceptation d'une indemnité de sinistre-SMACL assurances-effraction club pétanque-840.28 €

D_99-2015 Demande de subvention auprès du Département des PA : étude pré opérationnelle centre-bourg phase 2-17825 €, subvention demandée 50% : 8912.50 €.

D_100-2015 Signature d'un devis-baie de brassage, connexions école numérique-CG INFORMATIQUE-2614 € HT

D_101-2015 Signature d'un devis-TBI, ordinateurs installation école numérique-CG INFORMATIQUE-32 333 € HT

D_102-2015 Signature d'un devis-nettoyage école maternelle Place Fontaine d'Argent-BASIRICO-790 €

D_103-2015 Signature d'un devis-traitement eaux de surface rue du Beez(Portail LAPLACE) SARL LAPEDAGNE-606 € HT

D_104-2015 Signature d'un devis-« allée du restaurant »- SARL LAPEDAGNE- 18305 € HT

D_105-2015 REGIE DES FETES Signature d 'un contrat –ETHS CABILHOUS-fêtes de Nay-250 €

D_106-2015 Délivrance d'une concession dans le cimetière communal-Gilles MAGNIEN-15 an- 2.60 M-390 €

D_107-2015 Signature d'un devis-intervention diététique foyer restaurant année scolaire 2015-2016-Mme Sabine INDURAIN-520 €

D_108-2015 Signature de devis-commande fournitures rentrée scolaire écoles de Nay-TONNET-2581.31 € HT

D_109-2015 Signature de devis-commande fournitures rentrée scolaire écoles de Nay-PICHON-195.37 € HT

D_110-2015 REGIE DES FETES Signature d 'un devis-location vaisselle thé dansant fêtes de Nay-SARL LOC'VAISSELLE64-395.45 € HT

D_111-2015 Signature d'un devis-commande de mobilier foyer restaurant-FIDUCIAL-1597.14 € HT

D_112-2015 Signature d'un devis-étude plan de situation des commerçants des halles-JJ STOCKLI-320 €

D_113-2015 Délivrance d'une concession dans le columbarium communal-Mme GHEDBANE Sarah-15 ans-500 €

D_114-2015 REGIE DES FETES Signature d'un devis-sonorisation et éclairage fêtes de Nay 24/08/2015 SARL AGLUM-1250 € HT

D_115-2015 REGIE DES FETES Signature d'un devis-prix des fêtes de Nay du 23/08/2015-Vélo Club nayais-1538 €

D_116-2015 REGIE DES FETES Signature d'un contrat-concert orgue fêtes de Nay-PINARDEL-1000 €

D_117-2015 Signature d'un devis-travaux supplémentaires Place de Verdun-modification au niveau du club house Foot-SARL LAPEDAGNE-3516 € HT

D_118-2015 Signature d'un devis-nouvelle sono Mairie-AUDIO SOLUTIONS-1123 € HT

D_119-2015 REGIE DES FETES Signature d'un devis-MARTIN IMPRESSIONS-affiches fêtes de Nay-235 € HT

D_120-2015 REGIE DES FETES Signature d'un devis-MARTIN IMPRESSIONS-affiches fêtes de Nay-35 € HT

D_121-2015 REGIE DES FETES Signature d'un devis-MARTIN IMPRESSIONS-programme fêtes de Nay-869 € HT

D_122-2015 Signature d'un devis-MARTIN IMPRESSIONS-Bulletin municipal-1195 € HT

D_123-2015 Signature d'un devis-MARTIN IMPRESSIONS-Lettre revitalisation centre-bourg-273 € HT

D_124-2015 Signature d'un contrat-marché transport scolaire année scolaire 2015-2016-CARALLIANCES-15311.93 € HT

D_125-2015 Signature d'un devis-curage fossés-EURL LAGOIN-1264 € HT

D_126-2015 Signature d'un devis-mobilier Maison carrée-AG ergonomie design-1634.38 € HT

D_127-2015 Signature d'un devis-forfait achat 1000 SMS alerte météo-COSOLUCE-90 € HT

D_128-2015 Signature d'un devis-éradication blattes-rue Maréchal Joffre-Notre Dame-ML servcies-480 € HT

D_129-2015 Signature d'un devis-réparations battants aluminium-EURL Asson Aluminium-610 € HT

D_130-2015 Signature d'un devis-nettoyage vitrage intérieur et extérieur école maternelle-BASIRICO-285 € HT

D_131-2015 Renouvellement d'une concession dans le cimetière communal-Mme Marguerite DEMPERRE-GOMEZ-15 ans- 390 €

D_132-2015 Signature de devis-achats livres de Noël-LUDIC-2348.50 € HT

INTERCOMMUNALITE

1- SEAPaN : demande d'adhésion de la commune de Bruges Capbis Mifaget à la compétence assainissement collectif

M le Maire expose que la commune de Bruges Capbis Mifaget a souhaité transféré au SEAPaN sa compétence assainissement collectif. Ce qui suppose une modification des statuts afin d'étendre le périmètre du syndicat.

Dans sa séance du 22 septembre 2015 le Comité syndical du SEAPaN a accepté l'intégration de la commune de Bruges Capbis Mifaget pour la compétence assainissement collectif.

Les Conseils municipaux des communes adhérentes disposent alors de trois mois à partir de la notification de cette délibération pour se prononcer. Le silence gardé par le Conseil municipal valant accord.

Le Préfet sera amené par la suite à décider de la modification du périmètre si elle a recueilli la majorité requise.

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DONNE un avis favorable concernant l'adhésion de la commune de Bruges Capbis Mifaget à la compétence assainissement collectif du SEAPaN

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

2- Tarifs municipaux pour l'année 2016

M le Maire expose que la commission des finances dans sa séance du 14 octobre 2015 a arrêté les tarifs municipaux de l'année 2016 comme suit :

I. DROITS DE PLACES-HALLES ET MARCHES

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Etals permanents sous les halles	115 €	Unité	Mensuelle
Marchands sous les halles	0.80 €	Ml	Journée
Marchands hors des halles	1.20 €	Ml	Journée
Marchands équipés d'une vitrine réfrigérée (halles)	3 €	Unité	Journée
Branchement électrique/jour (zone découverte alimentaire et marchands hors des halles abonnés	1.20 €	Unité	Journée

et passagers)			
Abonnement électrique à l'année (zone découverte alimentaire, marchands hors des halles abonnés et passagers)	45 €	Unité	Annuelle

II. DROITS DE VOIRIE-TERRASSES

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Terrasse ouverte sans emprise au sol Sans traversée de rue Avec traversée de rue	6 € 3 €	M²	Annuelle
Terrasse couverte avec emprise au sol (style auvent)	8 €	M²	Annuelle
Terrasse ou contre-terrasse couverte avec construction légère à usage commercial	14 €	M²	Annuelle
Tables sur trottoirs	9 €	Unité	Annuelle

III. DROITS DE VOIRIE-ACTIVITES COMMERCIALES, MAGASINS

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Présentoirs, portants, et chevalets	9 €	Unité	Annuelle
Flamme publicitaire murale	9 €	Unité	Annuelle
Etals et divers	4 €	M²	Annuelle
Structure fixe sur le domaine public (auvent, véranda)	10 €	M²	Annuelle
Exposition véhicule à titre commercial	90 €	Unité	Annuelle

Camion marchands de frites, glaces et pizzas	220 €	Unité	Annuelle
Camion magasin	60 €	Unité	Journée
Vente fleurs à la Toussaint et sapins de Nöel (maximum 40m²)	1.25 €	M²	Journée
Droit de stationnement pour les taxis	80 €	Unité	Annuelle

IV. DROITS DE VOIRIE-CHANTIERS ET DEMENAGEMENTS

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Dépôt de matériaux sur le domaine public	1.10 €	M²	Journée
Stockage de véhicules pour chantier	10 €	Unité	Journée
Appareils de levage, monte-matériaux, monte-meubles	10 €	Unité	Journée
Clôture de chantier, grillage, barrières	1 €	Ml	Journée
Echafaudage (tout type : suspendus, fixe, mobile...)	1.20 €	Ml	Journée
Benne	4 €	Unité	Journée
Baraques de chantier	6 €	Unité	Journée
Moto pompe, compresseur, groupe-électrogène	8 €	Unité	Journée
Camion nacelle et camion de déménagement ou livraison pour les particuliers	15 €	Unité	Journée
Grue mobile	50 €	Unité	Journée
Barrage de chaussée pour chantier	70 €	Forfait	Journée
Barrage de chaussée pour déménagement et livraison pour les particuliers	10 €	Forfait	Journée

V. DROITS DE VOIRIE-SPECTACLES, CIRQUES ET MANEGES (HORS FETES), VIDE GRENIERS

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Spectacle de marionnettes ou autres spectacles	20 €	Forfait	Journée
Cirques	40 €	Forfait	Deux journées (40 € par journée au-delà de 2 jours)
Exposition – spectacles	80 €	Forfait	Journée
Manèges et attractions diverses	0.2 €	M²	Journée
Vide greniers (entrée du public payante)	20 €	Forfait	Journée

VI. DROITS DE VOIRIE –FETES DE NAY ET FETES DU 14 JUILLET

Fêtes de Nay-commerçants non sédentaires-fête foraine

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Attractions pour ado et adultes	300 €	Forfait	Durée des fêtes
Manèges enfantins et attractions pour enfants > 100 m²	200 €	Forfait	Durée des fêtes
Manèges enfantins et attractions pour enfants < 100 m²	150 €	Forfait	Durée des fêtes
Petits métiers	20 €	Forfait	Durée des fêtes
Restauration rapide + baraque à frites + Baraques foraines (tirs et loteries) + sandwicheries+ structures gonflables	75 €	Forfait	Durée des fêtes

Fêtes de Nay-commerçants sédentaires-extension d'activité-bodegas

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Terrasses aménagées < 30m²	250 €	Forfait	Durée des fêtes

Terrasses aménagées > 30m²	500 €	Forfait	Durée des fêtes
Comptoirs extérieurs	150 €	Forfait	Durée des fêtes
Bodegas (grande)	20 €	Forfait	Journée
Bodegas (petite)	10 €	Forfait	Journée

Fêtes du 14 juillet-commerçants non sédentaires-fête foraine-Roméria

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Attractions pour ado et adultes	100 €	Forfait	Durée des fêtes
Manèges enfantins et attractions pour enfants < 100 m²	50 €	Forfait	Durée des fêtes
Manèges enfantins et attractions pour enfants > 100 m²	65 €	Forfait	Durée des fêtes
Restauration rapide + baraque à frites + Baraques foraines (tirs et loteries) + sandwicheries+ structures gonflables	25 €	Forfait	Durée des fêtes
Roméria	20 €	Forfait	Durée des fêtes

Fêtes du 14 juillet-commerçants sédentaires-extension d'activité

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Extension de terrasses	25 €	Forfait	Journée

VII. MAISON CARREE, SPECTACLES, ANIMATIONS CULTURELLES

Musée + visite thématique	
Tarif normal adultes	3.60 €
Tarif réduit (chômeurs et étudiants <25 ans, sur présentation du passeport « sur la route historique du béarn et pays basque »)	2.10 €
Tarifs de groupe adulte (à partir de 10 personnes, gratuité pour le chauffeur)	3.20 €

Enfants de moins de 6 ans et élèves des classes maternelles, primaires, collèges et lycée de Nay Habitants de Nay+ adhérents aux amis de la Maison carrée + entrée aux expositions temporaires pour tous	Gratuit Gratuit (sur présentation d'un justificatif)
Festival de contes Entrée générale Enfants de moins de 3 ans	2 € Gratuit
Concerts, spectacles, théâtre - Entrée - Tarif réduit (jeune de moins de 18 ans, demandeur d'emploi, carte famille nombreuse, agent de la commune de Nay) : - Moins de 10 ans	10 € 5 € Gratuit
Spectacles destinés au jeune public, poésie, lecture : - Entrée - Moins de 10 ans	5 € Gratuit
Location exposants salle Béarn	15 € par jour
Location séminaires	100 € par jour
Location réceptions	250 €
Boutique Maison carrée Cartes postales maison carrée et église St Vincent	0.80 €
Livrets « histoire de Nay »	12 €
Amis des églises anciennes Eglise St Vincent de Nay	2 €
Chahab Chahab	38 €
Stockli Cartes	1,20 €
Stockli Cartes	2 €
Stockli Cartes	1.60 €
Amis de la maison carrée Blason Nay	3 €
Amis de la maison carrée Crayons	1 €
Amis de la maison carrée Carnets	3 €
Amis de la maison carrée Cartes	1.60 €
Cartes postales Amis de l'Orgue	1 €
La Guerre de 14-18 en Pays de Nay	15 €
La guerre de 14 en Béarn	22.50 €
Livre Histoire de la Maison carrée de Nay « Du temps de la Bastide au siècle des marchands »	15 €

VIII. CENTRE MULTISERVICES

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Location grande salle de réunion	73 €	Forfait	Demi-journée
Location petite salle de réunion	43 €	Forfait	Demi-journée
Abonnement à l'année pour utilisation des salles de réunion	28 €	Forfait	Demi-journée
Location bureaux mutualisés	28 €	Forfait	Demi-journée
Forfait charges locatives grands bureaux rez de chaussée	78 €	Forfait	Mensuelle
Forfait charges locatives petits bureaux rez de chaussée	68 €	Forfait	Mensuelle

IX. LOCATIONS DE MATERIELS

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Location benne des services techniques pour les déchets verts	83 €	Unité	Journée
Balayeuse aspiratrice de voirie	93 € + 35 € (frais forfaitaire de déplacement)	Unité	Heure
Podium avec chapiteau	506 €	Unité	Journée
Podium sans chapiteau	356 €	Unité	Journée

X. FOYER RESTAURANT

Cantine scolaire

Enfants dont les parents résident sur les communes de Nay ou Bourdettes	3.10 € le repas
Enfants dont les parents ne résident pas sur les communes de Nay ou Bourdettes	3.27 € le repas
Facturation à la commune de Mirepeix-CCAS de Mirepeix	3.10 € le repas

Centre de loisirs

Enfants dont les parents résident sur la commune de Nay	3.62 € le repas

Enfants dont les parents ne résident pas sur la commune de Nay	3.77 € le repas
Animateurs du centre de loisirs	5.22 € le repas
Goûter (enfants qui ne déjeunent pas le midi)	0.92 € le goûter

Personnes âgées et adultes

Personnel municipal et stagiaires	5.22 € le repas
3ème âge et adultes	7.27 € le repas
Facturation à la commune de Mirepeix-CCAS de Mirepeix	7.27 € le repas
Portage des repas à domicile	1.37 € le repas
Repas « spéciaux »	10.62 € le repas
Repas froids	4.07 € le repas

Centre hospitalier des Pyrénées

Enfants	3.10 € le repas
Animateurs et personnel CHP	5.22 €le repas
Goûter enfants CHP	0.92 € le goûter

XI. CENTRE DE LOISIRS

Nay, journée	8.45 €
Nay ½ journée	5.65 €
Extérieur, journée	10.70 €
Extérieur, ½ journée	7.80 €
Nay, journée Aide au temps libre	4.45 €
Nay ½ journée Aide au temps libre	3.65 €
Extérieur, journée Aide au temps libre	6.70 €
Extérieur, ½ journée Aide au temps libre	5.80 €

XII. GARDERIE PERISCOLAIRE-ALAE

Tranches de quotients familiaux	Jusqu'à 6 présences par mois	Au-delà de 6 présences par mois
Jusqu'à 1000 €	0.83 € par présence	13 € par mois
De 1001 € à 1999 €	1.23 € par présence	16 € par mois
Au-delà de 2000 €	1.63 € par présence	18 € par mois

XIII. TRANSPORT SCOLAIRE

Enfant dont le domicile est situé à moins de 1.5 km de l'établissement scolaire	36 € le trimestre (forfait)
Enfant dont le domicile est situé à plus de 1.5 km de l'établissement scolaire	Gratuit

XIV. CIMETIERE

Concessions

Dans les fosses (tarifs au m²)
Pour les concessions dans les fosses, le produit sera réparti entre la commune et le CCAS selon le tableau suivant :

	Part commune	Part CCAS
15 ans	125 €	25 €
30 ans	250 €	50 €
50 ans	325 €	75 €

Columbarium

15 ans	500 €
30 ans	900 €

Vente (fosse)

Revente fosse (bon état)	1 400,00 €
Revente fosse (mauvais état)	7 00,00 €
Revente fosse LENDRAT	2 750 €

Caveaux provisoires (dépositoire)

Jusqu'à 30 jours	Gratuit
Au-delà de 30 jours et par jour	2 €

Jardin du souvenir : Gratuit

Vacation de police : 25 €

M WEISS explique qu'elle est contre l'augmentation substantielle du tarif concernant l'exposition des véhicules à titre commercial (60 € en 2015 par voiture, 90 € en 2016 par voiture). Elle trouve cette augmentation excessive.

M le Maire lui indique que cette augmentation est minime compte tenu du fait que cette occupation du domaine public bloque 5 places de parking.

JP BONNASSIOLLE indique qu'il votera contre car il estime que les tarifs avaient déjà augmenté l'année dernière et que compte tenu de la conjoncture économique, les tarifs pourraient être gelés pendant au moins 3 ans.

M le Maire propose de rajouter un tarif concernant la vente de la fosse « LENDRAT », il explique le contexte lié à l'extension du cimetière. Le Conseil municipal accepte cet ajout.

B BOURDAA souhaite savoir pourquoi un tarif est prévu pour la Roméria du 14 juillet alors qu'il s'agit d'une association.

M le Maire lui répond qu'un tarif existe également pour les associations qui tiennent une bodega lors des fêtes de Nay.

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité, JP BONNASSIOLLE et M WEISS votant contre

ADOPTE ainsi les tarifs municipaux de l'année 2016

3- Décision modificative n°3/2015

M le Maire expose qu'il convient de prendre la décision modificative suivante concernant le budget 2015 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6554-Autres charges de gestion courante-contingents et participations obligatoires-Contributions aux organismes de regroupement		16 000		
TOTAL 65 Autres charges de gestion courante		**16 000**		
R 6419 –Remboursements sur rémunération du personnel				16 000
TOTAL 013 atténuation de charges				**16 000**
TOTAL		**16 000**		**16 000**
TOTAL GENERAL	**0**	**16 000**	**0**	**16 000**

M TRIEP CAPDEVILLE est présente à partir de 20h10 et porte le pouvoir de JP CAZAJOUS.

M le Maire et M TRIEP-CAPDEVILLE expliquent que cette DM est nécessaire afin de payer le complément de subvention au SIVU d'aide à domicile de la Plaine de NAY. Ce dernier a d'importantes difficultés financières et des charges non prévues au moment du budget 2016. Ils rappellent et expliquent le contexte particulier de ce SIVU.

CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ADOPTE ainsi la décision modificative n°3/2015 telle que présentée supra.

4-Admissions en non-valeur

M le Maire expose que M le Trésorier de Nay a transmis un état de créances irrécouvrables n° 1747930212 pour un montant total respectivement de 1318.50 €
Il s'agit de plusieurs débiteurs de la commune pour lesquels il est impossible de procéder au recouvrement de leur créance.

Aussi, l'ensemble de ces sommes ne peuvent plus être recouvrées par M le Trésorier de Nay.
Il sollicite ainsi l'admission en non-valeur de ces sommes.

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur ces créances pour un montant total de 1318.50 € et de l'autoriser à mandater ces sommes sur le budget 2015 à l'article 6541

DOMAINE ET PATRIMOINE

5-Aliénation d'un immeuble cadastré AL 395-397 (Maison FOURNIER) et annulation de la délibération du Conseil municipal n° 2012-8-4 du 14/12/2012

Vu l'article L.2241-1 *in fine* du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2009-526 du 12 Mai 2009

Vu l'article L.3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente,

M le Maire expose que par délibération en date du 14/12/2012, le Conseil municipal de Nay avait autorisé le Maire à procéder à l'aliénation de la Maison Fournier par voie d'adjudication. Le prix de démarrage des enchères avait alors été fixé à 300 000 euros, montant de l'estimation du service des Domaines.

En effet, l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales précise les conditions dans lesquelles le service des Domaines doit être consulté en matière d'aliénation d'un bien immobilier de la commune : « Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis du service des domaines ».

Il s'est avéré que cette estimation était alors très élevée et le mode de vente choisie peu approprié pour ce type de bien.

A ce jour, seuls Mme Marie HUREL et M Thomas ROUSSET ont fait part de leur intérêt pour ce bien et ont proposé de l'acquérir afin d'y exercer une activité de masso-kinésithérapie.

La commune a ainsi de nouveau sollicité l'avis du service des Domaines qui lui a été notifié le 21/09/2015.
Les Domaines estiment la valeur dudit immeuble à 200 000 €.

Compte tenu des travaux nécessaires pour le raccordement de l'immeuble à l'assainissement collectif ainsi que la clôture à réaliser afin d'individualiser le terrain, il est proposé de passer ce prix de vente à 220 000 €.

A DEQUIDT souhaite savoir à quoi va servir le produit de cette vente.

M le Maire lui indique qu'il permettra, à la condition que la vente soit conclue avant cette fin d'année, de ne pas ou de moins emprunter par rapport à ce qui était prévu au BP 2015.

A DEQUIDT lui répond que cette vente comme celle qui suit auraient pu être mises à profit pour racheter l'immeuble « MAUGER » afin d'y créer des gîtes et d'y transférer l'office de tourisme intercommunal.

M le Maire lui répond que pour les gîtes l'idée est intéressante. Pour l'Office de tourisme, il rappelle qu'une convention a été signée avec la CCPN indiquant que le bâtiment des anciens bains douches logeant actuellement l'office de tourisme a été cédé à la CCPN en 2006 mais que si ce bâtiment ne servait plus pour loger l'OT, il reviendrait automatiquement à la commune.
Il explique également qu'un projet d'extension à cet endroit est prévu, que le site actuel est idéal compte tenu du parking autour, de la proximité du gave, du jardin public et de la vélo route.
Néanmoins, il indique qu'il posera la question à la CCPN au sujet d'un éventuel transfert.

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DECIDE** d'annuler la délibération n° 2012-8-4 en date 14/12/2012 susvisée

- **DECIDE** l'aliénation d'un immeuble situé sur les parcelles cadastrées AL 395-397 dite « Maison FOURNIER »
- **DECIDE** de procéder à la vente de gré à gré dudit immeuble à Mme Marie HUREL et M Thomas ROUSSET moyennant un prix de 220 000 € dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur
- **AUTORISE** M le Maire à signer tout acte administratif ou notarié à intervenir ainsi que tout document relatif à cette affaire

---

6-Aliénation d'une parcelle de 1000 m² cadastrée AL 396-397 sise chemin de Montreuil

Vu l'article L.2241-1 *in fine* du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2009-526 du 12 Mai 2009

Vu l'article L.3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente,

M le Maire expose Mme Sarah POMMIES a fait part de son intérêt afin d'acquérir une parcelle de 1000 m² chemin de Montreuil derrière les services techniques municipaux. Elle projette en effet d'y construire une salle de danse.

L'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales précise les conditions dans lesquelles le service des Domaines doit être consulté en matière d'aliénation d'un bien immobilier de la commune : « Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis du service des domaines ».

La commune a ainsi sollicité l'avis du service des Domaines qui lui a été notifié le 15/10/2015.
Les Domaines estiment la valeur de cette parcelle à 30 000 €.

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DECIDE** l'aliénation de la parcelle cadastrée AL 396-397 chemin de Montreuil
- **DECIDE** de procéder à la vente de gré à gré de cette parcelle à Mme Sarah POMMIES moyennant un prix de 30 000 € dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur
- **AUTORISE** à signer tout acte administratif ou notarié à intervenir ainsi que tout document relatif à cette affaire

---

En fin de réunion, une discussion a lieu entre les conseillers municipaux relative au futur SCOT du Pays de Nay et à ses incidences concernant le développement démographique de la commune en lien avec son PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire

Guy CHABROUT

Le secrétaire de séance

Michel GIRONDIER